



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le 14 OCT. 2016

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 7 juillet 2016, vous sollicitez une autorisation d'expérimentation d'un dispositif de signalisation particulier, dit « Stop dynamique ». J'ai bien pris note de l'intérêt que vous portez à la sécurité routière dans votre ville mais je dois vous faire part de mes réserves concernant votre demande d'expérimentation.

En effet, toute signalisation expérimentée doit être facilement comprise par l'usager et ne pas délivrer de message contradictoire par rapport aux dispositifs existants. Or, le dispositif proposé modifie substantiellement la prescription attachée au panneau STOP ainsi que celle attachée au feu tricolore qui sont connus de tous les usagers de la route et enseignés à tous les conducteurs dans la formation à la conduite sans que les bénéfices en terme de sécurité et de circulation routières apparaissent évidents.

J'ajoute que cette solution technique n'est pas envisagée à court ou à moyen terme dans les engagements internationaux relatifs à la signalisation routière, qui assurent l'uniformité de la signalisation internationale au sein de la convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière.

Si vous souhaitez, en tant que gestionnaire de la voirie, fluidifier la circulation des véhicules sans dégrader la sécurité de la traversée piétonne, il existe des dispositifs tels qu'un signal clignotant rendu opérant à certaines périodes de la journée sans remise en cause des fondamentaux de la signalisation routière.

Ces différentes raisons m'amènent à vous donner un avis défavorable pour cette expérimentation.

Je reste avec l'ensemble de mes collaborateurs à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel BAREL

Monsieur Francisque VIGOUROUX
Maire d'Igny
23 avenue de la Division Leclerc
91 430 IGNY

Copie : Madame la Préfète de l'Essonne